

# INFORMATION

## COLLECTE ANNUELLE DES ENCOMBRANTS

**Mardi 25 avril 2017**

Les déchets listés ci-dessous **ne sont pas concernés**  
par cette collecte :

- les déchets dont le volume est supérieur à 2 m<sup>3</sup> ;
- les déchets dont le poids est supérieur à 60 kg ;
- les sacs fermés d'ordures ménagères ;
- les végétaux ;
- les pneus ;
- les déchets de chantier ;
- les déchets ménagers spéciaux :
  - les emballages et produits toxiques ainsi que les déchets souillés par les huiles et peintures.
  - les explosifs (bouteilles de gaz).
  - les déchets de soins.
  - l'amiante.
  - les piles, batteries et néons.
  - les cendres, suies et mâchefers.

**POUR TOUS CES DÉCHETS, MERCI DE PROCÉDER A  
UN APPORT EN DÉCHETERIE :**

vous avez accès gratuitement à l'ensemble des 22 **déchèteries**  
de l'agglomération grenobloise .

[www.lametro.fr](http://www.lametro.fr)

Ou 0 800 500 027